RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT
DE FOUGÈRES-VITRE

PARIGNÉ

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260122-007_22012026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ

Nombre de membres	
En exercice	15
Présents	12

Date de la convocation
15/01/2026

Date d'affichage
15/01/2026

PARIGNÉ

RÉUNION DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

	Membre	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoirs
1	GUILLARD Hervé	x			
2	TOUCHARD Marie-Claude	x			
3	LE GAL Christophe	x			
4	CHEREL Marie-Reine	x			
5	ROYER Sébastien			x	CHEMINANT Valérie
6	ADELISSE Audrey	x			
7	MONNET Philippe	x			
8	GROUS Laëtitia		x		
9	CADOUX Erwan	x			
10	HELLEUX Véronique	x			
11	FARDIN Anthony		x		
12	CHEMINANT Valérie	x			
13	LE BLANC Philippe	x			
14	DELAUNAY Anne-Sophie	x			
15	MENARD Fabrice	x			

007 - COMMUNE : RÉNOVATION SANITAIRES PUBLICS- AVANT PROJET DÉFINITIF (APD)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant projet définitif (APD), concernant le projet de rénovation des sanitaires publics (site près Mairie et site près Eglise), réalisé par le cabinet d'architecture ADG – Architecte GOUDAL. de Fougères, nommé maître d'oeuvre par délibération du 27/05/2025.

Le projet est mis sur la table.
SANITAIRES EGLISE ..... 35 900.00 € HT
SANITAIRES MAIRIE ..... 19 200.00 € HT

Total : 55 100.00 € HT

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal après en avoir délibéré

- retient la proposition de ADG architecte pour la rénovation des **sanitaires publics** (site près Mairie et site près église), pour un montant de 55 100.00 € HT
- sollicite le soutien financier de l'État, la Région, le Département, Fougères-Agglomération et tout autre financeur susceptible de soutenir ce projet.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents permettant de faire avancer ce projet.

MAIRIE DE PARIGNÉ (I. et V.)

Le 22 janvier 2026,
Secrétaire de séance
V.Cheminant

007_22012026_APD_Wcpublics.odt

Le Maire ou son représentant, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Le 22 janvier 2026,
le Maire, Hervé GUILLARD
Hervé GUILLARD
Signature numérique de Hervé GUILLARD
Date : 2026.02.03 12:03:07 +01'00'